

Rue de la Haute Garenne  
42405 SAINT CHAMOND

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 14 MAI 2020**

La séance est ouverte à 18h 45 Le quorum est atteint : 19 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

**Membres présents en ouverture de séance :**

- **Membres de droit :**
  
- **Personnels d'encadrement de l'établissement :**
  - Mme GIRAUDEAU, Principale,
  - Mme MOULIN, Gestionnaire,
  - Mme MAYOU, Conseillère Principale d'éducation.

**Représentants élus des collectivités territoriales et Personnalités qualifiées :**

Mme BERLIER, Représentante du conseil départemental

- **Représentants élus des personnels enseignants et d'éducation :**
  - Mme BON, représentante élue des personnels d'éducation,
  - M. BAROU, représentant élu des personnels enseignants,
  - Mme BEAUQUIS, représentante élue des personnels enseignants,
  - Mme IDIR, représentante élue des personnels non enseignants,
  - Mme LAFORGE, représentante élue des personnels enseignants,
  - M. MENDES, représentant élu des personnels enseignants.
  
- **Représentants élus des personnels non enseignants :**
  - Mme PORTAILLER, représentante élue des personnels non enseignants.
  
- **Représentants élus des Parents d'élèves :**
  - Mr BOUHABDALAH, représentant élu des Parents d'élèves.
  - Mme MERCIER, représentante élue des Parents d'élèves
  - Mme RABATHEL, représentante élue des Parents d'élèves.
  - Mme PLANTIER, représentante élue des Parents d'élèves,
  - Mme SHANOUN, représentante élue des Parents d'élèves,
  - Mme ROBERT, représentante élue des Parents d'élèves,
  
- **Représentants élus des Élèves :**
  - MAHDI Jasmine, représentante élue des élèves.
  - BENZID Lahcen , représentant élu des élèves.

### Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h45

- M. REYNAUD, élu représentant la collectivité de rattachement,
- M. DECLINE, élu représentant de la commune,
- MME MAVILLA, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme MOREL, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme JOUBERT, représentante élue des personnels enseignants,

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

Madame IDIR, représentante élue des personnels non enseignants, est secrétaire de séance.

En référence à la convocation transmise aux membres, l'ordre du jour soumis au vote est inchangé.

### Fonctionnement de l'instance :

Adoption de l'ordre du jour

Approbation du Compte rendu du CA du 06/02/2020

#### **I. Action éducative et pédagogique**

Adoption du protocole sanitaire de l'établissement mis en œuvre dans le cadre de la réouverture de l'établissement aux élèves

#### **II. Questions diverses :**

Aucune question diverse n'a été reçue.

### ***Déroulement de l'ordre du Jour***

#### Fonctionnement des instances

- Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté aux membres du conseil d'administration dans son détail, il leur est demandé d'approuver ce dernier.

Acte n° 1 14/05/20	Adoption de l'ordre du jour du présent conseil d'administration		
Votants :19	Pour :19	Contre :0	Abstention :0

Les membres du conseil d'administration ont été destinataires du compte rendu du 06/02/2020. Il est demandé aux membres votants de procéder à l'approbation de ce dernier.

Acte n° 2 14/05/20	Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 06 02 2020		
Votants :19	Pour :19	Contre :0	Abstention :0

## I. Action éducative et pédagogique

### - Adoption du protocole sanitaire de l'établissement mis en œuvre dans le cadre de la réouverture de l'établissement aux élèves

Après avoir explicité le protocole sanitaire et son application concrète dans l'enceinte de l'établissement, lors du déroulement de la précédente commission d'Hygiène et de Sécurité de l'établissement, Madame la Principale présente, du point pédagogique et fonctionnel, la mise en œuvre, et les résultats constatés du plan de suivi des apprentissages scolaires des élèves.

Concernant les dispositions sanitaires, Monsieur Bouabdallah demande qui fournit les masques. Madame la Principale lui indique que l'Autorité académique a pourvu les établissements en masques lors de la semaine 17 par l'envoi d'un questionnaire. Ces derniers ont, d'ores et déjà, été réceptionnés. Quatre unités doivent être distribuées à chaque personnel et à chaque élève. Ce sont des masques tissus réutilisables.

Mme Sahnoun demande si les élèves ont cours en même temps ? Et combien d'élèves accueillera l'établissement par groupe - classe ? Madame la Principale explicite que lors de la conception du nouvel EDT, les groupes classe arrivent de façon échelonnée dans l'établissement. Le pas entre deux temps d'arrivée pourra être de 15 minutes dans les semaines à venir, et les cours pourront durer 1h00, 1h15, 1h30 et 2h00. Les groupes ne doivent pas excéder un effectif théorique de 15 élèves. Mais la mise en œuvre de la contrainte des 4m<sup>2</sup> par personne conjuguée à la faible superficie des salles du collège a amené l'établissement à réduire la taille des groupes-classe à 13 élèves maximum.

Monsieur Barou explicite que les enseignants continuent à interagir avec les élèves via cyber collège, afin d'éviter d'accentuer les écarts entre les élèves présents et les autres. Madame la Principale ajoute que les répartitions des services des charges de travail ont parfois du être modifiées. En mathématiques, par exemple, Madame Beauquis assure l'ensemble des cours en présentiel et à contrario Madame Chynel vient d'adresser un message, aux élèves de 3ème, leur indiquant qu'elle prenait en charge l'ensemble du niveau 3ème en mode distanciel.

Madame Bon interroge les personnels d'encadrement sur la gestion de la surveillance durant les interours. Madame la Principale lui répond que cette charge de service sera effectuée par les personnels de la vie scolaire. Le choix de salles dédiées en relative proximité devrait faciliter son exécution. De même, en cas de difficulté avec un élève, le professeur appellera via son téléphone portable, Madame la CPE ou Madame la Principale afin de traiter l'incident relationnel, et ce en dehors de l'espace classe.

Mme Moulin ajoute qu'il sera mis à disposition des personnels des kits de désinfection pour les carnets et le nettoyage régulier des mains.

Mme Rabathel demande si le chef d'établissement s'autorise à refuser un élève qui ne respecterait pas les règles du protocole.

Madame la Principale indique que cette disposition a été explicitée dans le courrier, adressé aux familles et accompagnant le formulaire de sondage. Un flyer a été créé pour les élèves et leurs parents afin que les dispositions à respecter soient claires et explicites.

A leur rentrée dans l'établissement et lors du temps d'accueil, les élèves bénéficieront d'une explicitation détaillée des circuits et sens de circulation, des directives à respecter. Cette prise en charge fera aussi l'objet d'une visite concrète des lieux comportant une découverte de la signalétique apposée au sol, sur les murs et sur les portes.

La transmission du flyer fera l'objet d'un message via cybercollège et d'une inscription dans le carnet de liaison de l'élève, la signature de ce mot en page correspondance sera exigée de la part de l'élève et de son représentant légal. Cet accord sera vérifié.

Madame la Principale reprend la lecture de l'extrait du courrier adressé aux parents le 02/05/2020 :

**« Néanmoins, si à l'issue de cette séquence de présentation, votre enfant ne respectait pas délibérément l'une de ces dispositions protocolaires, vous en seriez immédiatement averti(e). En fonction de la gravité de ou des infraction(s) commises, le chef d'établissement se réserverait, alors, la possibilité de refuser, à votre enfant, la possibilité d'être, à nouveau, accueilli au collège. »**

Monsieur Barou exprime le souhait que les familles concourent à l'apprentissage de ces règles afin que les élèves puissent acquérir rapidement des réflexes concernant l'application du protocole.

Madame la Principale fait confiance aux membres l'équipe éducative pour être « pédagogues ».

De plus, toutes les semaines, un temps d'écoute dédié dans l' EDT permettra aux élèves :

- de poser éventuellement des questions sur l'application des consignes,
- d'exprimer leurs ressentis sur le confinement et le dé confinement etc

Monsieur Barou demande : « le protocole sera t-il valable en septembre ? »

Madame la Principale lui indique n'avoir aucune indication à ce jour concernant les préconisations réglementaires exigées en septembre 2020. Mais elle explicite que si nous avons à réaliser des modifications pour septembre, alors il pourrait être rédigé un avenant à soumettre au Conseil d'administration du 8 septembre 2020

Monsieur Bouhabdalah s'interroge sur la phrase « les locaux seront désinfectés une seule fois par jour ». Madame la Principale indique que lorsque l'élève ne change pas de place, il n'y a pas de risque de contamination d'autrui. Elle rappelle que ce sont les adultes qui se déplacent. De fait, dès lors qu'une salle accueille un autre groupe classe dans la même journée, un nettoyage et une désinfection de la salle est prévue avant l'entrée en classe du second groupe.

Madame Sahnoun, explicite que la contamination s'effectue par les points de contact. Mme Mayou ajoute que dans dans toutes les salles, il est mis à disposition du gel hydroalcoolique et que les portes ne sont fermées que par les personnels. Les rampes d'escaliers et les poignées de portes comme les claviers filmés seront désinfectés plusieurs fois par jour.

Madame Sahnoun demande : « Doit - on veiller et porter plus d'attention aux enfants de soignant ? Madame la Principale lui indique que cela ne fait pas partie du protocole.


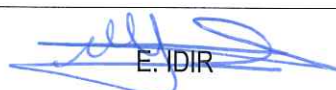
Après un temps dédié à la relecture du document protocolaire par tous les membres du conseil d'administration, Madame la Principale invite ces derniers à exprimer leur avis.

Avis n° 1 14/05/20	Avis relatif au Protocole sanitaire de l'établissement en vigueur à partir du 18 05 2020		
Votants :19	Pour :19	Contre :0	Abstention :0

## II. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à 19H41.

A SAINT CHAMOND, le 14/05/2020

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
 I. GIRAudeau	 E. IDIR